

Pierre Pflimlin

propagandiste éphémère au Secrétariat général de la jeunesse de Vichy

Le passé prétendument vichyste du maire de Strasbourg est sporadiquement agité de-ci de-là dans les termes les moins amènes. Qu'en a-t-il réellement été ?



Pierre Pflimlin est né le 5 février 1907 à Roubaix, où son père d'origine mulhousienne dirigeait une entreprise textile, et qui avait un frère médecin à Wintzenheim et un autre, curé de Moosch, puis aumônier des *Petites sœurs de pauvres* de Colmar. Il a cependant fréquenté le lycée de Mulhouse et a donc été dialectophone et germanophone. Il a étudié à l'*Institut catholique* de Paris, puis à la fac de droit de Strasbourg, où le futur préfet René Paire dit l'avoir connu comme « *grand animateur des Jeunesses patriotes* » du député parisien Pierre Taittinger. Il aurait même été alors le pilier de la *Phalange universitaire d'Alsace* et écrit pour *Jeunesse patriotique d'Alsace*, publication introuvable aujourd'hui¹. A la fac de droit, il a été l'étudiant prodige (*Lieblingsschuler*) du Pr Henry Laufenburger, grand spécialiste des économies dirigées, et décroche en juillet 1932, à 25 ans, une mention très bien pour sa thèse de doctorat sur *L'industrie de Mulhouse, Etude historique de ses moyens de production et de ses chefs*².

L'économiste du parti catholique UPR

Le voilà donc, profil rare, avocat économiste au barreau de Strasbourg à partir de 1933. En 1937 et 1938, la *Fondation Rockefeller* lui confie des enquêtes économiques en Allemagne et en Autriche, enquêtes qui lui donneront la matière d'un petit livre qu'avec son maître, le Pr Laufenburger, il publia à Paris sous le titre *La nouvelle structure économique du IIIe Reich. Groupes, cartels et politique des prix*³. Il fait des conférences dans les cercles du parti catholique alsacien sur le commerce extérieur de la France, l'incorporation de l'Autriche dans l'économie du IIIe Reich et l'expansion allemande vers le sud-est...

Et s'impose comme l'un des experts et porte-parole du *Groupement alsacien de vigilance et action économiques* (GAVAE), fondé par le même Pr Laufenburger pour trouver des remèdes à la désindustrialisation que la situation de glacis militaire fait subir à l'Alsace. A ce titre, il est intervenu le samedi 17 septembre 1938 à l'université d'été (*Ferien Kursus*) de l'*Elsässische Volkspartei* (UPR), à Klingenthal, sur le thème « *Aufgabe und bisherige Leistungen des GAVAE* ».

Le quotidien catholique colmarien *Elsässer Kurier*, dirigé par **Joseph Rossé**, qui en a rendu compte, n'a pas tari d'éloges sur le conférencier. « *Der junge, hoffnungsvolle Jurist und Wirtschaftler aus Strassburg öffnete das Studium mit einem lichtvollen Vortrag. Sein Expose meisterhaft vorgetragen, zeugte nicht nur die Kompetenz des Redners, sondern erfüllte die Brust und das Herz jeden Teilnehmers mit einer wohlthuenden stärkenden Hoffnung.* »

Il parla de l'agonie (*Absterben*) de l'industrie textile et des tanneries, de la perte des débouchés allemands, des coûts trop élevés du transport des matières premières et produits finis, de l'immobilisation des biens alsaciens en Allemagne, de l'excès des impôts locaux, du transfert à Paris de la direction des chemins de fer d'Alsace-Lorraine ainsi que de la société de commercialisation des potasses d'Alsace...

Mais dans le contexte de pré-guerre, les remèdes qu'il proposait restaient sans portée immédiate : auto-prise en charge alsacienne, aides compensatoires de l'Etat, refondation (*Umgestaltung*) de l'économie régionale, modernisation de son outillage, recherche de nouveaux débouchés, création de nouvelles possibilités de crédit jusqu'à hauteur de 50 millions de francs, création d'un front unique (*Einheitsfront*)... L'exposé fut longuement applaudi par l'assistance et salué par le député Rossé en personne⁴.

Comme avocat, il lui arrivait de plaider dans des affaires de presse. En juillet 1939, il est ainsi le défenseur de Joseph Bilger, le secrétaire-fondateur du *EL-Bauernbund* et rédacteur en chef de son organe l'*EL-Bauernblatt* ainsi que de A. Quiquerez, maire de Chavannes-sur-l'Etang et directeur de publication dudit *Bauernblatt*, contre le sénateur comte Hubert d'Andlau, président de la Chambre d'agriculture et de la *Fédération agricole d'Alsace*, qui les accusait de diffamation (*Beleidigung und Verleumdung*). En fait, les attaques des *Bundistes* n'avaient fait que réagir à des propos équivalents tenus en réunions publiques par des militants de la *Fédération* concurrente. Aussi, Me Pflimlin plaïda-t-il alors l'acquiescement pur et simple⁵. Pflimlin aurait aussi invité à l'automne 1936 le remuant et sulfureux syndicaliste paysan Joseph Bilger à s'exprimer devant les étudiants de la faculté de droit⁶.

Réfugié en zone libre

Pendant la drôle de guerre, Pierre Pflimlin est lieutenant à l'état-major d'une division légère de cavalerie de la 9e armée du général Corap sur la rive gauche de la Meuse, qui devait se porter à la rencontre des Allemands dès le début de leur attaque. « *J'ai (alors) assisté, explique-t-il, à des briefings, à des exposés faits par des généraux qui me paraissaient extrêmement superficiels.* » Il est fait prisonnier et interné, d'abord à Neubrandenburg, puis dans le Wurtemberg, près d'Offenbourg enfin, en face Strasbourg, d'où il est libéré comme Alsacien, après avoir reconnu par conséquent être *Volksdeutsch*.

Mais dès son retour chez lui à Strasbourg, à 7 h du matin, il reçoit la visite de son *Blockleiter*, venu pour l'enregistrer. Interloqué, il décide aussitôt de passer en France non occupée, via Masevaux, le Territoire de Belfort et Salins⁷.

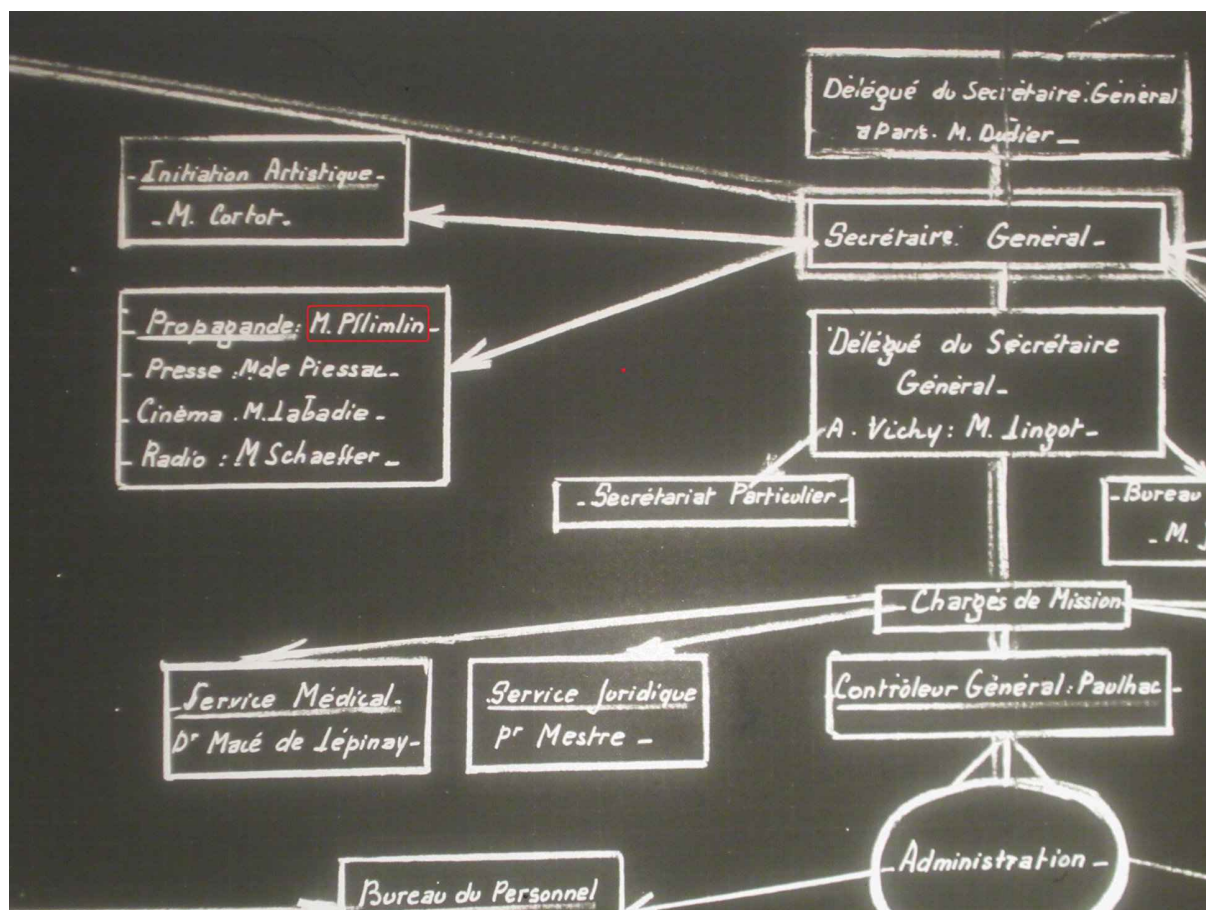
Au Secrétariat général de la jeunesse

A Périgueux, il retrouve sa jeune épouse évacuée, qui y avait loué un petit appartement avec ses parents. De là, il finit par se rendre à Vichy, à la recherche d'un emploi de subsistance. Il y a rencontré, dit-il, « *beaucoup d'Alsaciens, dont plusieurs travaillaient au Secrétariat général de la jeunesse (SGJ). C'était une vraie petite colonie alsacienne.* » Par l'entremise du sénateur Hubert d'Andlau, contre lequel il avait plaidé et *ouiïste* du 10 juillet 1940, il obtient un emploi dans cette administration. C'était à la mi-décembre 1940, « *Pétain venait de congédier Laval.* »⁷

L'historien Pierre Giolitto confirme que le SGJ, d'abord rattaché au ministère de l'instruction publique, puis au secrétariat d'Etat à la présidence du conseil, était bien « *une puissante machine administrative, disposant de crédits importants (plus de 788 millions de francs en 1943) et d'un personnel nombreux* ». En novembre 1941, cependant, selon l'hebdomadaire *Sept Jours* (Lyon), il ne comptait plus que 150 employés après sa réorganisation par la loi du 23 avril 1941 et son installation au Casino de Vichy, dans la grande salle des jeux « *divisée en cellules* ».

Beaucoup de figures « *du catholicisme social et du scoutisme* » y avaient été affectées ainsi que des officiers réformés, des marins et des cadres industriels, mais aussi des « *réfugiés des régions interdites* », tous opposés par principe et conformément au souhait du maréchal Pétain à la constitution d'une organisation étatique unique, laïque et obligatoire de la jeunesse sur le modèle des Etats totalitaires fascistes ou soviétiques⁸.

Pierre Pflimlin trouva alors à se loger à Cusset, à 3 km à l'est de Vichy, où le maréchal Pétain avait d'ailleurs sa propre résidence privée. C'est donc à bicyclette qu'il faisait quotidiennement la navette entre son bureau et son domicile. Il n'est cependant pas impossible que Pierre Pflimlin se soit porté candidat à ce poste sur l'insistance du sénateur *ouiïste* du 10 juillet 1940 Eugène Muller, président du



Pierre Pflimlin dans l'organigramme du secrétariat d'Etat à la jeunesse⁹.

parti catholique alsacien depuis 1928 et chanoine de la cathédrale de Strasbourg jusqu'à la guerre, celui-ci jouant alors les entremetteurs entre la diaspora alsacienne et le gouvernement depuis sa chambre de l'*Hôtel des Ambassadeurs* à Vichy.

Si Pflimlin a accepté ces fonctions, c'était pour qu'elles soient entre les mains d'un catholique sûr. Pour cette raison, le sénateur-chanoine Muller le poussait aussi à s'y maintenir, d'autant qu'il le tenait comme un grand espoir du catholicisme social.

Mais l'intéressé ne resta guère longtemps à ce poste, si bien que le sénateur-chanoine lui en fit le reproche. L'abbé Léon-Arthur Elchinger, alors replié à Chamalières avec le grand séminaire de Strasbourg et futur évêque de Strasbourg, regretta d'ailleurs également son départ. Aussi, Pierre Pflimlin crut-il devoir s'en expliquer au sénateur-chanoine dans une lettre datée du 2 octobre 1941. « *J'ai été très sensible aux amicales remontrances que vous m'avez adressées dimanche dernier et j'ai fait à nouveau mon examen de conscience. En toute franchise, je crois qu'il n'était pas de mon devoir de rester à la tête de la propagande du Secrétariat général de la jeunesse. Rien ne me préparait à ce métier de propagandiste. Dès lors que la tâche d'exploitation qui m'avait été confiée par M. Lamirand était exclusive, il était normal que je cède la place à un successeur plus qualifié.* »

« *J'ai heureusement pu faire désigner, malgré les intrigues et les manœuvres, M. Maurice de Lansaye, excellent catholique, qui a derrière lui dix-huit ans de scoutisme catholique, une grosse expérience de directeur de revues, de journaliste, de propagandiste. Il a dirigé notamment les collections de jeunesse (des Editions Alsatia de Colmar) à Paris, publié lui-même sous le pseudonyme de Jacques Michel des ouvrages pour la jeunesse, accompli des missions de propagande dans divers pays étrangers et jusqu'en Australie. Avec autant de fermeté que moi et plus de compétence, Lansaye défendra la place contre les totalitaires.* »¹⁰

Apportons quelques précisions sur les deux personnages cités. Major de l'Ecole normale supérieure, **Georges Lamirand** était le grand tribun du catholicisme social. Après sa rencontre avec le maréchal Lyautey, il avait publié « *Le rôle social de l'ingénieur dans la vie des usines* ». A sa mobilisation en septembre 1939, il était directeur du personnel des *Messageries Hachette* et vice-président des *Equipes Sociales* de Robert Garric, qu'on retrouvera également au SGJ. Après l'armistice, il devint directeur général des usines Renault de Boulogne-Billancourt, quand, fin septembre 1940, le maréchal Pétain le choisit, à 42 ans, pour diriger le SGJ. Promu conseiller d'Etat, il le dirigera jusqu'au 24 mars 1943 dans les gouvernements Laval, Flandin et Darlan. Conformément au souhait du Maréchal, il s'est opposé à la mise en place d'une organisation unique de la jeunesse sur le modèle des Etats totalitaires. Mais ses collaborateurs seront progressivement remplacés par des hommes du collaborationniste Abel Bonnard, ministre de l'Education nationale et de la jeunesse à partir d'avril 1942. Lui-même est remercié fin mars 1943. Traduit devant la Haute Cour de justice à la Libération, il bénéficia toutefois d'un non-lieu pour avoir préservé la pluralité des mouvements de jeunesse, protégé les *Eclaireurs israélites* et tenté de convaincre Pétain de gagner l'Afrique du nord en novembre 1942. Elu maire de La Bourboule en 1955, il s'est ensuite consacré à la promotion du thermalisme⁸.

Maurice de Lansaye était pour sa part « *un piètre écrivain, mais un superbe éditeur* ». Il savait « *reconnaître les talents* »⁷. Dirigeant du scoutisme catholique à Paris, il avait été le rédacteur en chef de la revue *Scout*, le directeur de la collection *Feu de camp* aux Editions J. de Gigard de 1930 à 1936, puis, à partir de 1937 et sous le pseudonyme de Jacques Michel, le créateur de la très fameuse collection *Signe de Piste* des Editions Alsatia, à Paris. Il passe pour l'un des cadres scouts les plus liés à *L'Action française*¹¹. Mais il ne semble pas non plus être resté longtemps à la propagande, car aucun historien de la politique de Vichy en direction de la jeunesse ne mentionne son passage. Ni Wilfred D. Halls¹², ni Pierre Giolitto⁸.

Juge d'instruction à Thonon-les-Bains

A la place, le futur maire de Strasbourg postula un poste de magistrat puisqu'il avait dix ans d'ancienneté au barreau. Paul Demange, le futur préfet gaulliste de Strasbourg, qu'il connaissait d'avant-guerre et qui avait alors « *une position importante au ministère de l'intérieur* » (il était directeur de l'administration départementale et communale avant d'être nommé à sa demande préfet de Saône-et-Loire, département à cheval sur la ligne de démarcation), l'aida à le faire nommer juge d'instruction à Thonon-les-Bains, où il débarqua en septembre 1941³. Il put se loger 16, avenue des Vallées, au-delà de la voie ferrée, dans une artère remontant la vallée de la Dranse. Il était temps, car son fils aîné Etienne, ainsi prénommé en l'honneur du saint patron de Mulhouse, futur polytechnicien et futur président de la *Caisse nationale du Crédit mutuel*, naîtra le mois d'après, le 16 octobre 1941¹¹.

L'information donnée par Joseph Rossé au *Gauleiter Wagner*¹³ et selon laquelle Pierre Pflimlin était le chef de la propagande du ministère de la jeunesse jusque vers le mois de mai 1942, était donc sans risque pour ce dernier, car temporellement fautive (peut-être même volontairement). A cette date, le futur maire de Strasbourg avait quitté Vichy depuis huit mois !

Pflimlin aurait-il du prendre une autre fonction dans la capitale provisoire de l'Etat français, comme le chanoine Muller le déplora ? « *Vous avez bien voulu me dire que j'aurai pu assumer à Vichy d'autres fonctions, lui répondit son protégé. C'est possible. Mais aucune proposition ne m'a été faite et je ne trouvai aucun poste vacant. Pendant ces derniers mois, j'ai été tellement absorbé que je n'ai pu faire aucune recherche.* »

En vérité, il n'avait que deux regrets : le premier est d'avoir alors été empêché par sa situation familiale de passer en Algérie, avec d'autres réfugiés alsaciens-lorrains, et le second de se trouver éloigné du sénateur-chanoine. Mais « *tout compte fait, dit-il encore, je ne pouvais faire autrement que de venir à Thonon. Cependant je ne voudrais à aucun prix que vous croyiez que je veux m'enfermer définitivement dans une retraite égoïste. Je me considère toujours comme disponible, à la disposition du pays et tout particulièrement de l'Alsace. Dès qu'on jugera de faire appel à moi pour une mission que je suis vraiment capable de remplir, je répondrai présent.* »

« *A cet égard, écrit-il encore le 2 octobre 1941, ma situation nouvelle, présente des avantages certains (possibilité de détachement, de mise en congé, etc.) et c'est l'une des raisons pour lesquelles je l'ai acceptée. Je voudrais simplement rester à Thonon jusqu'à ce que notre enfant soit né (Etienne naîtra deux semaines plus tard) et que ma femme soit en état de supporter un nouveau déménagement. C'est-à-dire pendant deux ou trois mois au moins.* »

Mais maintenant qu'il était Thonnais, Pierre Pflimlin regrettait aussi de ne pas être allé voir le chanoine Muller plus souvent à Vichy et de ne pas avoir plus profité « *de sa conversation, si riche en enseignements et en leçons profitables... Pardonnez-moi, ajoute-t-il, de vous avoir rendu visite si rarement. Ce n'était certes pas par mauvaise volonté. Mais je ne parvenais jamais à quitter mon bureau avant des heures très tardives.* »¹⁰

Soucis familiaux

Dans cette même lettre du 2 octobre 1941, enfin, Pierre Pflimlin prie le sénateur-chanoine de bien vouloir demander au ministre de la justice Joseph Barthélémy et à son chef de cabinet Jacques Benoit, auparavant sous-préfet à Saverne et qui à ce titre dirigeait alors les *Services d'Alsace et de Lorraine*, d'examiner le cas de son beau-père, Laurent Heinrich, ancien directeur de l'école publique Ste-Madeleine de Strasbourg, alors retraité et réfugié dans le hameau de St-Laurent-sur-Manoire en Dordogne.

La pension communale, que celui-ci continuait de toucher sur le budget de la ville de Strasbourg repliée à Périgueux, allait en effet être rognée de moitié à 6 756 francs par an à compter du 1er janvier 1942 par suite des restrictions budgétaires. Ce beau-père allait également être privé à la même échéance d'une participation, son fils ayant atteint l'âge de 20 ans, de sorte qu'il ne toucherait plus qu'une pension de 1 929 francs. « *Peut-être, insiste Pierre Pflimlin, une protestation énergique permettrait-elle d'aboutir, sinon à une annulation totale de la mesure prise à l'égard du budget de Strasbourg, du moins à des aménagements.* »¹⁰

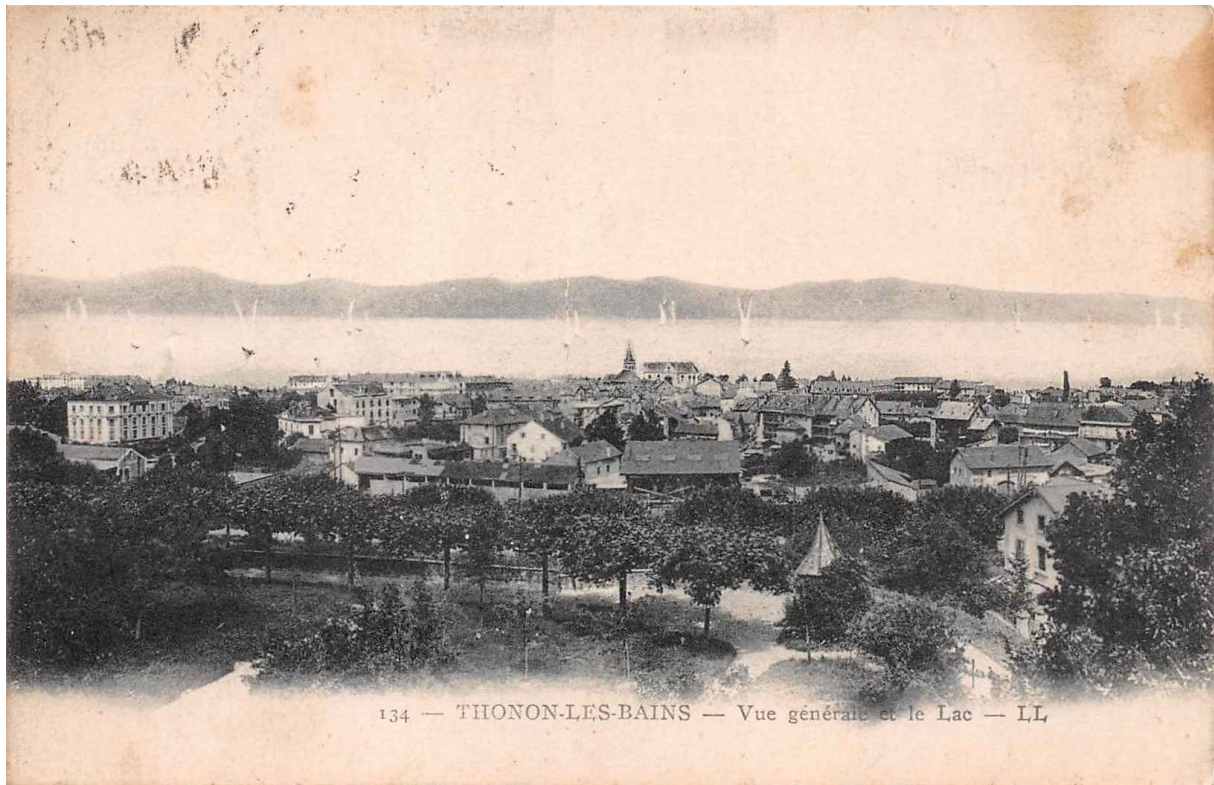
Un an plus tard, le 24 octobre 1942, le futur maire de Strasbourg écrit une nouvelle lettre au sénateur-chanoine pour s'inquiéter de ne plus avoir de ses nouvelles depuis sept mois. Lui-même ne lui avait adressée qu'une carte postale en juillet depuis la Dordogne. Il pouvait lui annoncer qu'il attendait un autre heureux événement. Mais celui-ci se présentait mal. « *Ma femme, écrit-il, est obligée depuis huit semaines déjà de rester continuellement étendue pour éviter un accident qu'on nous a fait redouter. Cette situation, source de bien des complications, se prolongerait jusqu'à la fin de la grossesse pour le moins, c'est-à-dire jusqu'à fin décembre ou début janvier.* » Cette seconde naissance sera celle d'Antoinette, future décoratrice à New York et responsable de la décoration du grand sapin de Noël de Strasbourg à partir de 1994.

Mais l'oncle, le curé Pflimlin de Voegtlinshoffen, auquel Pierre était très attaché, allait encore plus mal. Après deux congestions cérébrales, il était paralysé des jambes et souffrait d'amnésie. Aux dernières nouvelles, il était hospitalisé à la clinique Ste-Thérèse de Colmar.

Cependant, il se réjouissait que Thonon-les-Bains eût un nouveau sous-préfet, qui n'était autre que l'ancien sous-préfet Georges Cathal de Molsheim ! Sans doute avait-il lui aussi été recasé par Paul Demange. M. Cathal put lui confirmer que le sénateur-chanoine était toujours à Vichy « *le défenseur inlassable et écouté des Alsaciens* ». Il lui dit également « *le plus grand bien* » du député Henri Meck, « *qu'il avait beaucoup apprécié (avant-guerre) à Molsheim.* »¹⁰

Natif de Lunéville, **Georges Cathal** avait été nommé sous-préfet à Molsheim début février 1937, à l'âge de trente ans, en remplacement du futur préfet du Bas-Rhin, René Paire. Lors de sa première tournée dans la haute vallée de la Bruche, les maires acquirent « *d'emblée la conviction qu'ils trouveront en lui un bon administrateur et un excellent conseiller* »¹⁴. A l'imitation de Paire, il s'était aussi voulu le soutien des viticulteurs¹⁵. Auparavant, il avait été chef de cabinet du préfet du Finistère. Après l'armistice, Klemm, son successeur nazi à Molsheim, le fit reconduire à Lunéville entre deux gendarmes¹⁶. Vichy (Paul Demange ?) le recueille pour le nommer secrétaire général de la Meuse, en remplacement de Charles-Félix Ernst, autre Alsacien, alors nommé secrétaire général de la préfecture de l'Hérault¹⁷. Cathal passe ensuite sous-préfet de Saint-Dié, puis le 29 juillet 1942, sur la proposition du directeur du personnel, du matériel et de la comptabilité (donc de Paul Demange), Pierre Laval, chef du gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, le nomme sous-préfet de Thonon de 1ère classe¹⁸. Par arrêté du même du 6 septembre 1943, il passe secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie (1ère classe)¹⁹, mais il en est « *expulsé* » suite à des dénonciations de la Milice. Après la Libération, il sert en Alsace les préfets Haelling, Cornut-Gentille et Paire et sera encore préfet Igame à Metz¹⁶.

A Thonon, Pierre Pflimlin put également se lier d'amitié avec Robert Lacoste, qui y avait été nommé percepteur, futur grand résistant et futur ministre de l'Algérie²⁰.



www.delcampe.net

regisimx

Témoin et juge de l'exode des Juifs

A Thonon, Pierre Pflimlin a aussi été témoin des dramatiques tentatives des Juifs de trouver refuge en Suisse. « *Nous assistons ici, écrit-il, à un autre exode, celui d'Israël. Le lac Léman est devenu une nouvelle Mer Rouge, mais sans nouveau Moïse. La plupart de ces tentatives de fuite échouent et aboutissent devant notre tribunal, qui n'a jamais été si achalandé. Il y a malheureusement pour ces pauvres fugitifs d'autres conséquences plus redoutables.* »¹⁰

Il évoque ces circonstances dramatiques dans ses propres mémoires, mais sans doute trop succinctement. « *Ne pouvant passer par le lac, écrit-il, les Juifs passaient par la montagne. Certains se sont fait arrêter avant d'atteindre la Suisse et nous étaients déférés. Nous avons condamné des fugitifs à trois mois de prison pour tentative de franchissement illégal de la frontière. C'était le seul moyen de les soustraire aux Allemands. Je ne crois pas qu'ils faisaient leurs trois mois. En général, on les relâchait très vite.* »⁷

Dans sa thèse de doctorat soutenue début 2017 à l'université de Genève sur « *La fuite en Suisse. Les Juifs à la frontière suisse durant les années de la Solution finale* », Ruth Fivaz-Silbermann vient en appui de cette affirmation, mais sans se douter que le juge était alors le futur maire de Strasbourg. « *Le tribunal de Thonon, écrit-elle, semble faire preuve de plus d'indulgence (que d'autres), ce qui est particulièrement frappant après l'occupation allemande. Les condamnations, sauf exceptions, sont alors systématiquement minimales et des clauses de bienveillance sont très souvent introduites, voire la relaxe prononcée, les peines étant souvent purgées en prison préventive... Les condamnés sortent libres après leur comparution. Souvent, ils passent en Suisse juste après. La pratique du sursis semble se généraliser. Les tribunaux semblent faire preuve très souvent de clémence... La légalité est pleinement respectée au tribunal correctionnel : les inculpés ont droit à un avocat et les juges se montrent sensibles aux arguments de la défense.* »²¹

Sur le passage des Juifs en Suisse via Genève, le lac Léman ou les cols de montagne, les ouvrages d'historiens chercheurs sont heureusement plus prolifiques que Pierre Pflimlin. Celui-ci était organisé par plusieurs filières confessionnelles. Il y avait la filière protestante du Cimade (*Comité inter-mouvements auprès des réfugiés*, créé en octobre 1939), qui avait même obtenu en mars 1943 l'engagement de la Suisse de ne pas refouler les personnes, dont il lui aurait préalablement communiqué les noms, vrais ou faux. Ces listes étaient secrètement acheminées à Genève par Mireille Philip et Charles Guillon, que la *Fondation Yad Vashem* a bien entendu déclarés *Justes parmi les nations*²².

Il y avait également des filières catholiques, utilisant le réseau des presbytères. L'abbé Mopty, vicaire à Evian, s'était ainsi spécialisé dans la traversée du lac sur les barques des pêcheurs professionnels²³. Un autre passeur, René Noyer convoyait des Juifs vers Thonon. Mais la filière lacustre dut être abandonnée, les vedettes rapides suisses tirant souvent à vue sur les esquifs. On tenta ensuite de passer par Chamonix, le col des Montets et Vallorcine, Mais cette filière dut également être abandonnée en 1943, car « *certain passeurs se révèlent peu sûrs, les réfugiés ayant été abandonnés dans la montagne.* »²⁴

Résistance et Libération

« *Je n'ai jamais adhéré à un mouvement de Résistance, admet le futur maire de Strasbourg. Je suis parmi les hommes politiques de l'après-guerre le seul ou l'un des rares qui n'ait pas de titre officiel de résistance.* » Sans doute le doit-il à sa situation familiale particulière, qui lui interdisait de prendre le moindre risque.

On trouve toutefois le nom de « *Pflimling* » (sic) parmi les 6 assesseurs de la section du GERAL (*Groupement d'entraide des réfugiés d'Alsace et de Lorraine*) fondée à Thonon-les-Bains le 18 mars 1942²⁵. Selon toute probabilité, il ne peut s'agir que de lui. Pour l'été, il avait loué un petit appartement situé dans le secteur du maquis des réfractaires au STO et où il se rendait également à vélo. L'un des chefs maquisards était un Colmarien, qui l'a fait adopter.

« *J'introduisais des procédures chaque fois que quelqu'un avait été tué. Elles n'ont jamais abouti. Quand la ville de Thonon a été libérée, le Comité de libération m'a envoyé une note disant qu'il constatait que j'avais un comportement irréprochable. On m'a demandé de continuer mes fonctions de juge d'instruction. Alors, après avoir instruit théoriquement contre des terroristes, j'ai instruit contre des collaborateurs. C'était une période très difficile, dramatique. Il y a eu beaucoup de morts.* »

« *Puis j'ai été nommé substitut du procureur de la République à Metz et commissaire du gouvernement adjoint auprès de la cour de justice de la Moselle. C'est moi qui ai organisé cette cour. J'avais pris les choses en main. Mais cette fonction de commissaire du gouvernement ne me convenait pas du tout, car je n'avais vraiment pas la mentalité d'un accusateur public. J'ai requis un certain nombre d'affaires d'épuration en m'efforçant d'être parfaitement objectif, en maintenant l'accusation dans la stricte limite des preuves dont on disposait jusqu'au jour où j'ai donné ma démission.* »⁷

La notice parlementaire officielle de Pierre Pflimlin confirme ces propos : « *La dignité de son comportement* » comme juge d'instruction à Thonon lui a valu, dit-elle, d'être nommé, début 1945, substitut auprès du procureur de la cour de justice de la Moselle, chargé d'organiser cette dernière pour le jugement des collaborateurs. Elle ajoute : « *Il supervise, avec modération, l'épuration qui frappe les milieux collaborateurs.* »²⁶

En effet, étant avocat, il était « *plus enclin à défendre des accusés qu'à les accabler* ». Il aurait peut-être fait carrière à Metz, s'il avait trouvé un logement décent dans cette ville fort éprouvée par la guerre. Mais comme il parvint à récupérer son appartement d'avant-guerre à Strasbourg, il y emménagea dès le 15 août 1945. Là, il est aussitôt repris dans l'engrenage de la politique, mais sous la bannière du MRP et de l'européisme cette fois³.

Contre l'inéligibilité du chanoine Muller

Dès septembre 1945, il est élu au conseil municipal de Strasbourg, et dès octobre 1945 à la Chambre des députés, ce qui le fait entrer au gouvernement. Mais il n'oublie pas son ancien mentor de Vichy, le sénateur-chanoine Eugène Muller, que son vote *ouiiste* du 10 juillet 1940 avait frappé d'inéligibilité.

En février 1946, comme sous-secrétaire d'Etat à la Santé publique dans le gouvernement Félix Gouin, il écrit donc à René Cassin, l'ancien juriste de la *France libre* devenu vice-président du Conseil d'Etat, pour obtenir la levée de cette inéligibilité, que plusieurs autres amis du sénateur avait déjà réclamée avant lui, mais sans succès.

Mais le jury, présidé par le même Cassin, n'en fit rien. Aussi, le 2 août 1946, Pflimlin, devenu sous-secrétaire d'Etat à l'économie nationale dans le gouvernement Georges Bidault, revient-il à la charge en s'adressant cette fois à Pierre-René Teitgen, le garde des sceaux et grand organisateur de l'épuration.

S'il réclamait cette levée, ce n'était évidemment pas pour permettre au chanoine de se représenter à des élections. A 85 ans, et souffrant horriblement de calculs rénaux, il en avait passé l'âge. C'était seulement pour obtenir un « *acte de juste réparation de portée purement morale* ». « *Sur la foi de tous les renseignements que j'ai pu obtenir*, argumente le futur maire de Strasbourg, (le sénateur-chanoine) *a eu pendant toute la période d'occupation une attitude des plus dignes. A de nombreuses reprises, il s'est fait auprès du gouvernement de Vichy l'interprète des protestations des Alsaciens et des Lorrains contre les mesures d'oppression prises dans nos deux provinces par les occupants nazis et contre les attitudes de faiblesse et d'abandon prises par le gouvernement de Vichy lui-même...*

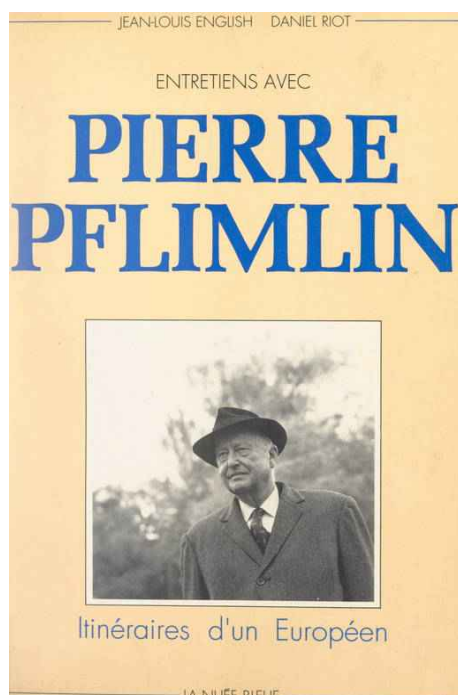
« *L'ayant moi-même rencontré à plusieurs reprises en 1941, j'ai pu me rendre compte qu'il était animé d'un incontestable esprit de résistance. Il usait de toute son influence sur ses compatriotes alsaciens pour les encourager à persévérer dans leur attitude d'opposition absolue à la domination allemande installée en Alsace. Je puis affirmer qu'il a été véritablement l'un des animateurs de la résistance alsacienne, qui s'est traduite dans toutes les régions de France, où se trouvaient des réfugiés et des expulsés alsaciens, par d'innombrables actes de résistance active... J'ajoute qu'il a rendu de nombreux services aux Israélites persécutés et que la communauté israélite de Vichy lui a exprimé publiquement sa gratitude à la cérémonie de la Libération... »²⁷ Mais ce fut une fois de plus en vain.*

Nul en Alsace n'a sans doute eu carrière politique plus chargée que Pierre Pflimlin. Dix-huit fois ministre, il a également été maire de Strasbourg de 1959 à 1983, président du Conseil général du Bas-Rhin de 1971 à 1976, député européen de 1979 à 1989, président du Parlement européen de 1984 à 1987, administrateur, puis président du *Port autonome de Strasbourg*, président de la Compagnie générale pour la navigation sur le Rhin, etc.¹¹ Hommage suprême, depuis 2002, un pont sur le Rhin au sud de Strasbourg porte son nom.

Jean-Claude STREICHER (18 octobre 2021)



(1) René Paire : « *Affaires d'Alsace* », La Nuée bleue, 1990, p. 201. (2) *Der Elsässer*, 5 juillet 1932. (3) Pierre Pflimlin : « *Mémoires d'un Européen de la IV^e à la V^e République* », Fayard, 1991, p. 13. (4) *Elsässer Kurier*, 19 septembre 1938. (5) *Der Elsässer*, 20 juillet 1939. (6) Dominique Lerch : « *Joseph Bilger (1905-1975). Du journalisme au syndicalisme paysan. Un itinéraire d'extrême-droite proche du nazisme* », p. 240, cyberato.org (7) Pierre Pflimlin : « *Itinéraires d'un européen* », La Nuée Bleue, Strasbourg, 1990. Mais ces précisions ne figurent plus dans les *Mémoires d'un Européen* publiés en 1991. (8) Pierre Giolitto : « *Histoire de la jeunesse sous Vichy* », Perrin, 1991, 691 p. (9) AN : MIC3W/289, 2e bobine. (10) AMS : 113Z... (11) Wikipedia. (12) Wilfred D. Halls : « *Les jeunes et la politique de Vichy* », Syros Alternatives, 1988, 502 p. (13) Léon Strauss : « *Les délations de Rossé. Un document inédit* », *Grande encyclopédie Saisons d'Alsace des années de guerre*, La Nuée Bleue, 2009, p. 945. (14) *Le Nouvelliste d'Alsace*, 6 février 1937. (15) *Journal agricole d'Alsace-Lorraine*, 12 juin 1937. (16) NetDBA, notice rédigée par Maurice Oster. (17) *Informations générales du ministère de l'Intérieur*, 9 janvier 1941. (18) *Journal officiel de l'Etat français*, 30 juillet 1942, p. 2622-2623. (19) *JO*, 6 septembre 1943, p. 2355. (20) Georgette Elgey : « *La République des illusions* », Fayard, 1965, t. 1, p. 515. (21) Ruth Fivaz-Silbermann : « *La fuite en Suisse. Les Juifs à la frontière suisse durant les années de la "Solution finale"* ». Préface de Serge Klarsfeld, Calmann-Lévy, Paris, Coll. Mémorial de la Shoah, 2020, p 333-334. Citations très aimablement communiquées par M. Daniel Morgen, historien de l'*Umschulung*, des réfractaires et des déserteurs alsaciens. (22) Patrick Cabanel : « *Histoire des Justes en France* », Armand Colin, 2013. (23) Corine Bonafoux : « *Les Justes du clergé haut-savoyard* », in « *Servir Dieu en temps de guerre* », Armand Colin, 2014. (24) Michel Germain : « *Le sang de la barbarie. Chronique de la Haute-Savoie au temps de l'occupation allemande* », La Fontaine de Siloë, 1992, 335 p. (25) *L'Echo des Réfugiés*, Montpellier, 10 avril 1942. (26) assemblee-nationale.fr (27) AMS : 113Z56.



Ruth Fivaz-Silbermann
Préface de Serge Klarsfeld

La fuite en Suisse

Les Juifs à la frontière franco-suisse durant les années de la « Solution finale »



MÉMORIAL DE LA SHOAH
CALMANN LEVY

Se contredisent-ils ?